

Embargo: 15 août 2011, 13h.00

Berne, le 15 août 2011



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les membres de H+ rejettent la convention complémentaire sur le financement hospitalier

Lors d'un vote, les membres de H+ Les Hôpitaux de Suisse ont rejeté la convention complémentaire entre les partenaires tarifaires nationaux portant sur l'introduction du système de forfaits par cas SwissDRG. Avec une participation élevée de 81 %, trois quart des votes pondérés se sont exprimés en défaveur du compromis qui avait été âprement négocié.

Conformément au financement hospitalier approuvé par le Parlement en décembre 2007, les hôpitaux devront facturer leurs traitements selon des forfaits par cas dès le 1^{er} janvier 2012. Le système SwissDRG sera introduit à cet effet.

Début juillet 2011, l'association des hôpitaux H+ et l'association des assureurs-maladie suisses ont conclu un compromis sur les modalités d'introduction de ce nouveau système de forfaits. Ce paquet comprenait des réglementations sur la transmission des données médicales, sur l'indemnisation des investissements, sur la surveillance des coûts et la présentation des données de coûts pour les négociations. Les membres de H+ étaient appelés à voter sur cette «Convention nationale sur les modalités d'application complémentaires dans le cadre de l'introduction de la structure tarifaire SwissDRG» (convention complémentaire).

Le compromis ne réunit pas une majorité

Le résultat du vote des membres de H+ a révélé un net rejet de la convention sur les modalités d'application.

Lors du vote, les membres n'étaient pas amenés à motiver leur décision. Les commentaires de nombreux hôpitaux montrent cependant que le refus ne s'est pas cristallisé sur un thème particulier mais que c'est l'ensemble du compromis qui n'a pas convaincu. Concernant la transmission des données médicales, les hôpitaux se sont montrés très soucieux de la sécurité juridique. Ils souhaitent que des limites claires soient posées pour la protection des patients. L'indemnisation des coûts des investissements, telle qu'elle avait été négociée, a été jugée insuffisante compte tenu de l'innovation rapide et de la dynamique élevée dans le secteur de la santé.

A régler dans les négociations tarifaires au niveau des cantons

Le rejet de la convention complémentaire par les membres de H+ rend caduque toute réglementation nationale sous l'égide des partenaires tarifaires pour les questions de mise en œuvre. Compte tenu des résultats du vote, H+ estime que les modalités d'application pour l'introduction du nouveau financement hospitalier doivent être maintenant discutées dans le cadre des négociations tarifaires entre les différents hôpitaux et les assureurs.

H+ et ses membres soutiennent la structure tarifaire SwissDRG

La volonté claire des hôpitaux a été communiquée au Conseil fédéral, aux directeurs cantonaux de la santé et aux assureurs-maladie.

L'approbation de la structure tarifaire SwissDRG 1.0 par le Conseil fédéral au début du mois de juillet permet d'introduire le nouveau financement hospitalier dans les temps au 1^{er} janvier 2012. H+ et sa base apportent leur soutien à cette structure, qui constitue le cadre des négociations en cours sur les conventions tarifaires entre les hôpitaux et les assureurs. Les partenaires tarifaires locaux soumettront ces conventions aux cantons en vue de leur approbation.

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés suisses. Elle regroupe quelque 355 hôpitaux, cliniques et homes en tant que membres actifs et plus de 200 associations, pouvoirs publics, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. H+ représente des établissements hospitaliers totalisant quelque 185'000 postes de travail.

Informations complémentaires:

H+ Les Hôpitaux de Suisse

Charles Favre, président

Portable: 079 621 08 93

E-mail: charles.favre@parl.ch

Informations complémentaires:

H+ Les Hôpitaux de Suisse

Bernhard Wegmüller, directeur

Tél. prof.: 031 335 11 00,

Portable: 079 635 87 22

E-mail: bernhard.wegmueller@hplus.ch